

LA CENTRAFRIQUE : DE L'ENCLAVEMENT GEOGRAPHIQUE A L'ENCLAVEMENT POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL.

Par Antoine Panguéré-Poucra - contact : ezingopaca@yahoo.fr /
lundi 20 mai 2013 1

L'*enclavement* est-t-il un défi national incontournable à relever en Centrafrique ?. Comment ses effets pervers sont-ils néfastes sur tous les aspects de la vie de pays ?
Comment "*la prise du pouvoir*" en 1959 par David DACKO après la mort de Barthélémy BOGANDA a-t-elle ouvert la porte à des coups d'Etat qu'a subi ce pays depuis 1959 ?

Partie 1 : Remettre à niveau le système de transports.

La République Centrafricaine (RCA), ou encore la Centrafrique est située en Afrique centrale (7°N21°E).

Elle n'a pas accès direct à la mer. Le port le plus proche se trouve à 1 500 Km à Douala au Cameroun. Sa superficie, 622 984 km² la place au 44^{ème} rang mondial. Elle compte 5 166 510 habitants soit 8,3 hab./km². Selon la Banque mondiale son PIB par tête représente 758\$ en 2009 et se retrouve la 175^{ème} place sur 180 pays.

C'est un pays enclavé. Les frontières qui le séparent de ses voisins font en cumulé 5 203 Km : avec le Cameroun 797 Km ; avec le Tchad 1 197 ; avec la République Démocratique du Congo 1 577 Km ; avec la République du Congo 467 Km ; avec le Soudan 483 Km ; et avec le Soudan du sud 682 Km.

Et pourtant la RCA dispose de ressources naturelles : diamant, uranium, bois de construction, or, le pétrole, et énergie hydraulique. Ces richesses sont mal gérées ou détournées par une minorité au détriment de la majorité.

C'est pourquoi ses richesses sont en grande partie responsables de ses problèmes, notamment la prolifération des rébellions qui s'installent et contrôlent une bonne partie du territoire la complicité de certains des "pays voisins" et des entreprises qui exploitent ces ressources en toute illégalité.

L'enclavement et l'insuffisance des infrastructures de transports limitent les échanges, occasionnent des surcoûts qui pèsent sur la compétitivité de l'économie et rendent la RCA tributaire de ses voisins, particulièrement de leurs vicissitudes politico-économiques pour accéder à une ouverture sur la mer.

Le réseau routier centrafricain est peu développé, le trafic intérieur est limité. Le pays ne dispose d'aucune voie ferrée, ni de compagnie aérienne nationale.

Ce réseau mesure 24 000 Km dont 5 000 km de routes régionales, 4 000 Km de routes nationales et le réseau bitumé s'étend sur 458 Km. La RCA compte également 15 000 Km de pistes rurales.

En matière d'infrastructures routières, la RCA est coupée en deux.

La partie Centre-ouest est le mieux desservie en deux voies de communication, tandis que le Nord et l'Est du souffrent d'un fort enclavement.

Trois cours d'eau principaux, l'Oubangui, la Sangha et le M'Poko, permettent d'évacuer des grumes et du coton ainsi que les échanges vivriers avec les pays voisins

L'accès de la RCA au littoral est assuré par deux voies de désenclavement.

La voie terrestre, la « *transcamerounaise* », relie Bangui à Douala.

L'autre voie, la « *transéquatoriale* », empreinte la voie fluviale (Oubangui – Congo) jusqu'à Brazzaville au Congo, puis la voie ferrée pour atteindre le port de Pointe-Noire.

En 1990, la question de la remise à niveau de ce système s'est posée.

Un projet sectoriel des transports (PST) est engagé avec l'appui de divers bailleurs de fonds.

Il comporte deux phases : Le projet sectoriel des transports¹ (PSTI), couvrant la période 1991-1996 et le projet sectoriel des transports 2 (PSTII) qui devait s'achever en 2000.

Les actions engagées portent sur quatre points : remettre en état les routes prioritaires et assurer l'entretien régulier, garantir la navigabilité en toute saison des principales voies fluviales en particulier de l'axe Bangui-Brazzaville, diversifier la desserte aérienne de la RCA et renforcer la sécurité aéroportuaire.

Les activités de transport et d'entretien routier sont libéralisées et les monopoles abolis.

L'enclavement est un défi national incontournable auquel sont confrontés tous les gouvernements centrafricains. Car, ces effets sont pervers sur les plans économique, politique, diplomatique, stratégique et géostratégique. Il est urgent de remettre le système politique centrafricain au niveau de tous les pays démocratiques du monde.

Partie 2 : Remettre à niveau le système politique.

La prise de pouvoir de David DACKO (1930 – 20 novembre 2003) marquera défavorablement l'histoire politique centrafricaine. Le 16 février 1959, le gouvernement provisoire dirigé par Barthélemy BOGANDA (4 avril 19010 – 29 mars 1959) présente une loi constitutionnelle pour être enregistré au Journal officiel. Malheureusement, ce dernier trouve la mort le 29 mars 1959 dans l'avion régulier Nord-Atlas de la compagnie de l'Union aérienne de transport (UAT) qui le ramenait de Berbérati à Bangui après une campagne électorale. Les premiers résultats d'enquête semblent confirmer la thèse d'une explosion à bord. Le bruit courait qu'avant le décollage un colis piégé avait été remis au pilote. Le haut commissaire Paul BORDIER, dans un communiqué reconnaît « qu'une dislocation en plein vol est survenue... » écrit l'historien Pierre KALCK, la référence de l'histoire centrafricaine.

La mort de Barthélemy BOGANDA a non seulement tragique pour l'histoire de son pays, sa pensée a même été dévoyée par ceux qui se disent ses héritiers mais en réalité recherchent leurs propres intérêts et ceux de leurs associés étrangers. Elle a laissé un vide immense en Oubangui Chari. C'est la tête de la jeune République qui s'en va. C'est sa raison d'être, son essence même et sa structure. L'Oubangui Chari sans BOGANDA c'est un peu un moteur sans essence. Le vide est total et dans l'Etat, et dans le parti, le Mouvement d'évolution de l'Afrique noire (MESAN).

Qui succèdera au chef ? Selon l'article 17 de la constitution de la RCA du 16 février 1959, « *si le président du gouvernement vient à cesser ses fonctions, le ministre d'Etat le supplée provisoirement. L'assemblée législative, réunie au besoin en session extraordinaire, procède dans délai d'un mois à l'investiture d'un nouveau président.* »

Conformément à la constitution, Abel GOUMBA (18 septembre 1926–11 mai 2009), numéro deux (2) du gouvernement provisoire, ministre des finances et du plan est chargé de l'intérim de la présidence dès le 30 mars 1959.

Mais encouragé par le haut commissaire Paul BORDIER et les européens de la chambre de commerce de Bangui, David DACKO, numéro trois (3) du gouvernement provisoire, ministre de l'intérieur, de l'économie et du commerce se disant cousin ou neveu de BOGANDA, posait sa candidature à la présidence du gouvernement provisoire.

Abel GOUMBA, jugé trop nationaliste par les milieux français, renonçait selon à briguer un poste qui lui revenait selon la Constitution, pour ne pas diviser le pays à une époque difficile. Il est très certainement un des seuls hommes politiques oubanguiens qui ait les mains nettes.

Dès le mois de mai 1959, David DACKO réclamait les pleins pouvoirs à l'assemblée. Ceux-ci lui étaient refusés.

Pour sauver le caractère parlementaire du régime, Abel GOUMBA s'est rapproché du président de l'assemblée, Faustin MALEOMBO (11 juillet 1926-1976). Mais en juillet 1959, David DACKO élimine de son gouvernement Abel GOUMBA ainsi que A SATO, ministre de la santé publique et des affaires sociales. Abel GOUMBA tente par la voie légale. Au mois d'octobre 1959, une motion de censure portant le nom de MALEOMBHO fut déposée. Affolé, David DACKO faisait appel à ses amis européens et la chambre de commerce locale qui le soutiennent étroitement. Ensemble ils lancent une offensive contre l'opposition entre le dépôt de la motion de censure et son vote. Premièrement, une menace physique contre les parlementaires, un transporteur européen est allé chercher en hâte en Lobaye des hommes de la tribu du président David DACKO. Ceux-ci étaient groupés autour du bâtiment de l'assemblée pour faire pression sur les députés. Deuxièmement, la cavalerie de Saint-Georges est lancée. Plusieurs députés de l'opposition soudoyés retiraient leur signature. Le danger est écarté de justesse. Le président David DACKO fait préparer par ses conseillers européens, un projet de renforcement du pouvoir exécutif donc son pouvoir. Il s'agit bien là du premier coup d'Etat en Centrafrique.

En mai 1960, Faustin MALEOMBHO fut remplacé à la tête de l'assemblée nationale par un ami de David DACKO, Michel ADAMA-TAMBOUX (3 décembre 1928- ?). Finalement, tous les déçus du MESAN forment le Mouvement d'évolution de l'Afrique centrale (MEDAC) qui se présentait comme seul dépositaire de l'héritage politique de Barthélémy BOGANDA.

Malgré la constitution du 16 février 1959, la succession de Barthélémy BOGANDA est tranchée exactement comme s'il s'agissait de la succession d'un clan patrie-linéaire Mbaka :

Pour la tendance "*traditionnaliste*", il n'y pas l'ombre d'un doute, le successeur possible à Barthélémy BOGANDA ne peut être que son cousin Mbaka, David DACKO, du reste déjà ministre dans le précédent gouvernement.

Evidemment, quelques "*légitimistes*" firent valoir que le pouvoir eût normalement dû échoir au fils de BOGANDA. Pourtant ceux-ci s'inclinèrent et acceptèrent David DACKO, étant donné le très jeune âge du dauphin présumé et l'influence de fait qu'une solution de ce genre aurait automatiquement donné à Madame BOGANDA. Les réactions des Oubanguiens à la succession de Barthélémy BOGANDA sont très caractéristiques : ils transportent directement sur le plan gouvernemental les réactions qui sont les leurs sur le plan tribal. Bien entendu la façon dont cette succession était réglée allait encore accentuer la "*mbakasition*" du gouvernement et de la haute administration.

Le désenclavement de la Centrafrique est un défi national à relever. Sur le plan des transports, il faut réaliser effectivement le projet sectoriel des transports (PST) initié en 1991 mais qui est au point mort. Sur le plan politique, faut respecter la Constitution malmenée éternellement. Il faut inscrire dans la Constitution la non reconnaissance d'un pouvoir obtenu suite à un coup d'Etat. Seul un président élu au suffrage universel libre et transparent sera reconnu.

Nom	Début de mandat	Fin de mandat	Note
1ère République David Dacko	14 août 1960	1er janvier 1966	Indépendance "Prise de pouvoir"
Colonel Jean-Bedel Bokassa	1er janvier 1966	4 décembre 1976	Coup d'Etat
Empire Empereur Bokassa 1er	4 décembre 1976	20 septembre 1979	Empire
2ème République M David Dacko	20 septembre 1979	1er septembre 1981	Coup d'Etat
Général André Kolingba	1er septembre 1981	1986	Coup d'Etat
3ème République Général André Kolingba	1986	22 octobre 1993	Election
M. Ange Félix Patassé	22 octobre 1993	1995	Election
4ème République Ange Félix Patassé	1995	13 mars 2003	Election
5ème République Général François Bozizé Yangouvonda	15 mars 2003	11 juin 2005	Coup d'Etat
6ème République Général François Bozizé Yangouvonda	11 juin 2005	24 mars 2013	Election
M. Michel Am-Nondroko Djotodia	24 mars 2013	En fonction	Coup d'Etat

Par Antoine Panguéré-Poucra - contact : ezingopaca@yahoo.fr / site : www.lesamisdesiloe.wordpress.com
lundi 20 mai 2013 4